	FICHE D'INSCRIPTION 202 / 202						
	□ Adulte □ Junior □ -18 ans						
	Nom	Prén	om				
	Adresse						
	Code postal et ville			Date de naissance			
	N° tél	Mail:					
N° Licence (obligatoire, sauf débutants)							
	Noms des représentants légaux						
	et professions						
	Remarques diverses…allergies, traitement médical						
	Comment avez-vous connu le club ?	Presse écrite Bouche à oreille		Affiches			
	du Centre Equestre Pondi Equitation à lintervention chirurgicale.	hospitaliser		_ autorise en cas d'urgence le(la) responsable et à faire pratiquer, si besoin, une s de moi-même ou de mon/mes enfant(s) prises lors de			
	Fait à, le	20	Signa	ture:			

F ESSAI	SSAI Lic+CC Forfaits					Certificat médical	
Et date :	70€	ANNEE	ANNEE	ANNEE	Carte 8h	Heure	
	(30+40)	12	11	10			
		сно	CHQ	CHQ			
	85 €						
	(40+45)						
SUIVI :							
2020/2021							

# REGLEMENT INTERIEUR-2021/2021 Centre Equestre Pondi Equitation

### Article 1-ORGANISATION

La EARL Pondi Equitation dirige le CENTRE EQUESTRE PONDI EQUITATION sous le statut d'établissement professionnel. Des enseignants diplômés d'état sont responsables du travail des chevaux et poneys, ainsi que de l'enseignement des cavaliers. Le club est ouvert du lundi au dimanche de 9h00 à 20h00 sur rendez-vous.

# Article 2- LECONS, PROMENADES et STAGES

Les tarifs des prestations sont affichés à l'accueil.

Un cavalier est adhérent au club s'il a réglé sa licence et sa carte de club annuelles ; il bénéficie alors de tarifs avantageux des « Tarifs adhérents ». Le centre équestre offre aux cavaliers moins assidus la possibilité de monter avec des tarifs dits non adhérents. LES FORFAITS doivent être RÉGLÉS D'AVANCE. Le Centre Equestre considère que tout mois est composé de 4 semaines. En conséquence, une 5è leçon d'un mois à 5 semaines est un cadeau du club, non rattrapable et non déductible d'un forfait. Alors nous vous informons que les cours du 25 Décembre sera récupérable, du 1<sup>er</sup> Janvier et du 1<sup>er</sup> Mai ne seront pas récupérables.

Une remise de 25€ est accordée pour tout règlement de forfait annuel en un seul chèque (le montant indiqué en tient déjà compte).

Les leçons retenues et non décommandées 24 heures à l'avance sont dues et non rattrapables. Seules les absences prévenues pourront être récupérées au plus tard avant la fin des vacances scolaires qui suivent la période en cours et ce, dans la mesure des places disponibles.

La réservation d'une activité équestre entraîne le versement de la somme due encaissable au 1<sup>er</sup> jour de la prestation. Les encaissements des forfaits réglés en 4 fois sont prévus en Septembre, Novembre, Février et Avril. Une facture peut vous être remise pour vos règlements.

Le Centre Equestre accepte les chèques, espèces et virements (demander un RIB).

Signature

-	××	
Mr / Mme	(parent de	)
Reconnait avoir pris connaissanc	e du règlement intérieur du Centre Equestre de Po	ntivy-Pondi Equitation et en
accepte les conditions.		
	A Pontivy, le	

## Article 3- DISCIPLINE

Le site est une propriété privée.

Les visiteurs roulent <u>au pas</u> pour respecter la sécurité de tous. Il est interdit de fumer dans la propriété et encore moins dans les bâtiments.

Il ne faut pas faire de bruit ou courir près des carrières, des manèges ou écuries, notamment lors des leçons. Le port de la bombe ou du casque est obligatoire (norme CE « EN 1384 ») pour tous les cavaliers. Le port des bottes ou boots avec mini-chaps est conseillé.

Le port d'un gilet de protection est fortement conseillé et il est OBLIGATOIRE lors des séances de CROSS. Les promenades en main à poney se font sous l'unique responsabilité de l'accompagnant de l'enfant ; l'allure imposée du poney est <u>le pas et uniquement le pas.</u>

L'utilisation du Club-House est libre : salle d'attente, lieu de repos et de rencontre après une reprise ; salle de cours et de restauration durant les stages.

# Article 4- ASSURANCES

Les membres sont obligatoirement assurés pour leur responsabilité civile dans le cadre de l'assurance du Centre Equestre. Un membre du club montant régulièrement (1 heure/ semaine) ne peut participer aux activités du club s'il n'a pas acquitté sa carte de club et sa licence pour l'année en cours.

Il doit aussi fournir un certificat médical pour sortir en compétition.

Les membres ne souhaitant pas prendre de licence sont tenus de fournir une attestation de leur assureur spécifiant que leur contrat d'assurance garantit leur responsabilité civile + une individuelle accident lors de la pratique des sports équestres.

Le cavalier/ère, est encadré par l'enseignant pendant son heure de cours. En dehors de celle-ci, l'enfant est sous la responsabilité des parents.

# Article 5- APPLICATION

A l'acquittement de leur cotisation, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions.